



Objectifs :

- L'intérêt du conseil est d'assister le responsable dans la définition et la conception d'une organisation humaine et matérielle, de la sécurité de son établissement.

Public concerné :

- Les chefs d'entreprise, adjoints et/ou responsables de sécurité.

Pré-requis :

- Pour ce conseil, aucun prérequis est nécessaire.

Groupe :

- Maximum 3 interlocuteurs.

Durée :

- Elle varie en fonction des caractéristiques de l'établissement (taille, effectif, nature de l'activité...).

Modalités et détail d'accès :

- Information présentielle en intra,
- La date d est à définir avec le client au moins un mois avant cette prestation.

Méthodes mobilisées :

Présentation de la formation :

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation des interlocuteurs et de la conseillère ou du conseiller,
- Objectif et Programme.

Conseil sur :

- L'utilisation et la conception du registre de sécurité,
- L'élaboration des consignes de sécurité,
- Les moyens de secours contre la lutte incendie de l'établissement,
- Les types de plans d'évacuation en fonction du type d'établissement,
- L'évacuation et son organisation,
- L'accueil des secours,
- L'organisation avant la visite de la commission de sécurité,
- La sécurité au travail,
- Les exigences réglementaires applicables (Code du Travail, ERP, IGH, Industries).

Conclusion :

- Le ressenti des interlocuteurs à chaud.



Matériels utilisés :

- Questionnaire de visite, la réglementation, appareil photo, ...

Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP3 ou plus.

Modalités d'évaluation :

- Aucun.

Attestation / Diplôme :

- Signature du registre de sécurité,
- Après ces heures-conseils, rédaction d'un diagnostic sécurité,
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- En intra : L'accessibilité de la prestation est vu de concert avec le client.

A savoir :

- Visite de l'établissement, avec un des interlocuteurs, afin d'établir le diagnostic sécurité.

Tarif de groupe :

- Nous consulter.

Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

Références :

- L'article L4525-1 du code du travail.

